



Déclaration liminaire FSU au CSA du 10 février 2023

M. le président du CSA

Mmes et MM. les membres du CSA

C'est la deuxième fois que se réunit cette nouvelle instance. Souvenons-nous qu'elle remplace le comité technique qui avait été réformé par la loi dialogue social en 2010. Cette fois-ci, la loi dite de transformation de la fonction publique mais qu'à la FSU, nous appelons loi de destruction de la fonction publique, est passée en force en 2019 sans aucun dialogue social.

C'est cette même loi que la FSU a condamnée, à laquelle elle s'est opposée avec d'autres organisations syndicales et dont elle continue de demander l'abrogation. Et c'est bien encore cette loi qui a, oui, il faut le dire et le répéter, détruit en grande partie les commissions administratives paritaires en les dépossédant de leurs attributions principales sur les mutations et les avancements.

Et c'est toujours cette loi qui encourage la contractualisation pour mieux détruire les statuts car, en effet, les statuts garantissent l'indépendance et la neutralité, pas le contrat ; cette loi qui pour mieux précariser, crée encore plus de difficultés de recrutement en faisant baisser l'attractivité pour au final désorganiser le service public d'éducation afin de le conduire à la privatisation, une fois qu'on aura constaté ses dysfonctionnements.

Un rapport récent de la cour des comptes confirme cette tendance en appelant à la [contractualisation pour le recrutement des enseignants](#). Au lieu d'accepter comme une fatalité cette tendance, la FSU propose un plan de titularisation des

contractuels car la situation n'est pas inédite mais elle se heurte à une véritable volonté politique de développer la contractualisation ce que la cour des comptes ne fait que confirmer.

On le voit, la proposition de changement « structurel » apparue dans le récent rapport de la Cour des comptes est un avis politique, avec sa dimension idéologique. Elle est en phase avec la déclaration sans fard faite il y a déjà plus de trois ans par Olivier Dussopt.

Le 13 mai 2019, dans un cadre plus large (celui de la Fonction publique toute entière, mais où l'Education nationale figure pour la moitié des fonctionnaires d'Etat), Olivier Dussopt – alors secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics – n'a pas hésité à présenter ainsi la loi de transformation de la Fonction publique devant l'Assemblée nationale : « *Le projet de loi opère une profonde modernisation de la gestion des ressources humaines dans la Fonction publique [...]. Le deuxième pilier du projet de loi vise à développer les leviers managériaux pour une action publique plus efficace, avec comme premier objectif – peut-être l'une des mesures les plus emblématiques de ce texte – l'ouverture accrue du recours aux contrats.* »

Monsieur le Recteur, ce CSA se réunit en raison du refus unanime des organisations représentatives de voter la DGH que vous nous avez présentée le 1 février.

En appelant à voter contre cette DGH, la FSU Mayotte s'est inscrite dans un cadre national. Depuis 2007, 30 mille postes ont été supprimés. En raison de ce tarissement délibérément organisé par les gouvernements successifs, le recrutement pour Mayotte est rendu encore plus difficile. La FSU Mayotte n'a pas appelé à voter contre la création de 150 postes dans le second degré mais en a souligné l'insuffisance au regard de la situation actuelle de sous encadrement qui nous oblige à faire plus que suivre l'évolution démographique.

En termes d'élèves par divisions, quand on a des classes surchargées, il est difficile de travailler, par exemple les savoirs fondamentaux que le ministère et le rectorat mettent en avant à longueur de journées. A Mayotte justement, tous les établissements sont en sureffectif et les classes aussi. La moyenne de 27 élèves par classe en collège est très au-dessus de la moyenne nationale en réseau d'éducation prioritaire.

La question d'attractivité des postes à Mayotte ne peut être décorrélée de celle de l'attractivité générale du métier. Il est impossible d'envisager une

amélioration à Mayotte si un plan de titularisation des contractuels et une augmentation générale des salaires n'est pas envisagée.

La FSU revendique l'ajout immédiat de 70 points d'indice uniformément pour toutes et tous les fonctionnaires, l'augmentation de la valeur du point de 20 % et sa réindexation sur la hausse des prix, ce qui permettrait de maintenir le pouvoir d'achat des fonctionnaires et la part des richesses nationales consacrées aux rémunérations. Le minimum de la Fonction Publique ne saurait être inférieur à 1 850 € net et aucun professeur ou assimilé ne devrait débiter sa carrière à moins de 2 000 € net.

La combinaison de ces mesures avec celles préconisées par la FSU Mayotte de déconjugalisation de l'ISG, de développement des ASA (avantages spécifiques d'ancienneté), d'instauration d'une hausse de l'indexation au moins au niveau de celle de la Réunion ainsi que d'une prime de stabilité sont seules susceptibles de faire face à la crise que connaît notre système éducatif.

Enfin pour finir, il semble important de préciser que lors du premier CSA, vous avez déclaré qu'il nous fallait partager la responsabilité des grandes difficultés du territoire et plus précisément de ses scores scolaires. Nous ne sommes pas d'accord pour partager cette responsabilité car cela relève des orientations politiques du gouvernement et de son ministère. Ils ont décidé tout seul :

- de diminuer les moyens d'éducation
- D'augmenter les effectifs par classe et par établissement
- de dégrader la formation des enseignants
- de contractualiser le professorat
- de réformer sans étude d'impact sur les savoirs fondamentaux
- de refuser une hausse d'indice au regard de l'inflation
- de ne pas apporter les conditions de travail décentes
- de charger les enseignants d'heures supplémentaires
- ...

Non nous ne sommes pas responsables de ce fiasco et par extension nous ne le partagerons pas.